

fort surprise, & se plaint que l'on veuille préfé-  
 rablement donner le Chapeau de Cardinal au  
 Nonce à la Cour de Turin, par la raison que cette  
 Cour n'est pas une Couronne de République, ni le  
 Roi électif, & que le Roi de Sardaigne, dans les  
 derniers Traités avec les Cours de Vienne & de  
 Versailles, a été traité d'égal. La Nation sait  
 fort bien, que si le Roi étoit dans le cas de faire  
 quelque Traité avec ces Puissances, il seroit, à  
 plus juste titre, en droit de prétendre, qu'on le  
 traitât d'égal, comme ont été traités les Rois ses  
 prédécesseurs. En effet, Sa Majesté jouit d'une en-  
 tière égalité dans les Correspondances qu'elle entre-  
 tient avec l'Empereur & les premiers Souverains ;  
 & quoique la Couronne de Pologne soit celle d'une  
 République & d'un Roi électif, elle ne doit pas  
 être plus préjudiciée qu'une autre, puisque la  
 Couronne Impériale est comme celle d'une Répu-  
 blique, & que l'Empereur est un Prince électif.  
 La Couronne Papale même n'est-elle pas élective,  
 & le Pape n'est-il pas le Chef de la République  
 Chrétienne ? Cependant, ces deux Couronnes ne  
 laissent pas d'être les deux premières Couronnes du  
 monde. La Nation Polonoise se glorifie de plus,  
 que son Roi, par une vraie marque de grandeur,  
 a un pouvoir absolu de faire plus de bien qu'au-  
 cun autre Monarque à ceux de ses sujets qui le  
 méritent, sans qu'il manque de moyens, s'il le  
 vouloit, de faire le contraire, ce qu'à Dieu ne  
 plaise. Ce n'est pas un défaut de puissance, qui,  
 en Pologne, met obstacle au mal de la part du  
 Souverain, puisque le pouvoir que la Noblesse a  
 dans ce Pays-là, est une prérogative qu'elle tient  
 de Dieu même. En un mot, la Nation ne peut  
 absolument point se persuader, que la Couronne  
 de son Roi puisse aller de pair & bien moins après  
 celle du Roi de Sardaigne. Elle ignore même si la